



| Séance Plénière décembre 2010 - Formation Jeunes |

Le Département de Seine-Maritime ouvre son aide BAFA au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

Soutenir les jeunes. Face au déficit croissant d'animateurs, notamment pour les Centres de Vacances et les Centres de Loisirs sans Hébergement, le Département de Seine-Maritime apporte depuis juin 2006 une aide de 200 € aux jeunes qui s'engagent à suivre la formation générale du BAFA. Au 1^{er} décembre 2010, 5 309 dossiers ont ainsi été traités pour un montant de plus d'1M € depuis le début du dispositif.



« Parce que le Bafa peut être un tremplin, le Département souhaite accompagner les jeunes dans cette étape en facilitant l'accès à cette formation. Ainsi, tous les Seinomarins de 17 à 25 ans souhaitant entreprendre la formation Bafa peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire de 200€ sur le stage de formation générale effectué en internat. Le Département est heureux, grâce à ce dispositif, d'aider les jeunes dans cette démarche citoyenne. C'est un engagement solidaire, une action supplémentaire pour bien débuter dans la vie », déclare Didier Marie, Président du Département de Seine-Maritime.

Extension de l'aide. Aujourd'hui, le Département intervient sur le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), fonction indispensable au fonctionnement des centres de vacances et des centres de loisirs à hauteur de 200 € versés en une seule fois, sous certaines conditions, directement aux organismes de formation. L'obtention du BAFD permet d'exercer une fonction de directeur pour une durée de 5 ans, renouvelable par le Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Le coût de cette nouvelle mesure peut ainsi être estimé entre 9 200 € et 12 000 € par an.



CONTACT PRESSE

Attachée de presse : Camille Delamare | port. : 06 74 35 26 07 | camille.delamare@cg76.fr

Directeur de la Communication : Pierre Bouho | port. : 06 80 58 59 68 | pierre.bouho@cg76.fr

www.seinemaritime.net